

Consignes UE stage S6 Option psychopathologie clinique psychanalytique (2023-2024)

L'UE Stage option **PSYCHOPATHOLOGIE CLINIQUE PSYCHANALYTIQUE** est validée par la présence attestée (105 heures) au stage d'une part et par un rapport de stage intitulé « **rapport d'étonnement** » qui rend compte de l'expérience de rencontre clinique à partir de votre terrain de stage. **L'attestation de stage fait est jointe à ce dossier. Le nom du responsable du TD d'accompagnement doit figurer sur le dossier.**

Chaque dossier peut être déposé soit en **première session** d'examen (*date précise non encore fixée*) soit en **deuxième session** d'examen (*date précise non encore fixée*) afin qu'il puisse être réellement en appui sur le stage. La date limite pour rendre l'attestation de stage fait jointe au rapport d'étonnement est donc la deuxième session d'examen.

Chaque dossier comporte **5 à 6 pages** au format universitaire classique (*Time 12, interligne 1,5...*). Les auteurs cités doivent figurer en **bibliographie**. La **qualité globale** du dossier entre bien évidemment dans l'évaluation (*orthographe, mise en page...*)

CONSIGNES CONCERNANT LE « RAPPORT D'ETONNEMENT » (rapport de stage version Psychopathologie Clinique Psychanalytique)

Le « **rapport d'étonnement** » est la base de la construction du positionnement clinique. La réflexion clinique part de la surprise, d'un étonnement, issu de la clinique. De ce qui vous surprend et donc ne correspond pas à vos attentes (*et d'une certaine façon les révèle*), de ce qu'il y a de singulier dans la rencontre clinique. Ce mémoire est construit autour d'une **observation clinique** qui comporte trois niveaux d'observation :

- Votre attention doit porter sur la façon dont la **souffrance psychique émerge** chez le sujet rencontré, comment elle se manifeste, par quels signes, quels comportements, quelles paroles...
- Votre attention porte aussi sur le contexte, **comment réagit l'environnement**, s'il est mobilisé ou pas, banalisant ou dramatisant...
- Enfin, il est important d'être attentif à la façon **dont vous êtes vous-même affecté**, ou pas, par cette confrontation à la souffrance psychique. Comment vous réagissez et comment vous évoluez au fil de la relation et quelles difficultés vous rencontrez, ou pas.

Cette **observation clinique** est au service de la construction d'une **compréhension** de la situation clinique. Qu'est-ce que cherche ce sujet ? Qu'est-ce qui le blesse ? Quelles sont ses attentes ? Là encore il ne s'agit que d'hypothèses, que de propositions de modèles de compréhension qui entrent dans une possible discussion. Il s'agit donc de rendre compte de la façon dont vous commencez à construire votre positionnement clinique lors de cette première expérience de stage à partir des questions issues de cette expérience pratique.

LE STAGE

Le stage se déroule sur 105 heures soit 30 demi-journées que vous pouvez répartir de façon libre en accord avec votre terrain de stage. Ce stage doit vous mettre en contact avec des enfants,

des adolescents ou des adultes exprimant une souffrance psychique. La présence d'un **psychologue** sur votre terrain de stage n'est **pas obligatoire**. Vous pouvez le faire auprès d'une association, d'une institution de service public ou privé, une ONG, etc., **mais en aucun cas auprès d'un professionnel en libéral ...**

Ce stage peut se dérouler dans des dispositifs très variés : dans le secteur de la santé mentale bien sûr, mais pas uniquement, le secteur de la santé en général (services hospitaliers, centre de rééducation...), le secteur du vieillissement (EHPAD, services d'aide à domicile...), le secteur du handicap (ESAT, FAM...), le secteur de la précarité (CHRS, associations...), le secteur judiciaire (SPIP...) le secteur de la migration (CADA, associations...), les services non spécialisés comme les Centres Communaux d'Action Sociale... En ce qui concerne les enfants et les adolescents, ce stage peut se dérouler également dans les établissements de l'aide sociale à l'enfance (MECS, Foyers de l'enfance...), les services des établissements de santé spécialisés dans la prise en charge d'enfants (Hôpitaux de jour, jardins d'enfants thérapeutiques, services de pédiatrie, maisons sanitaires, centres de rééducation pour enfants et adolescents, centres de post-cures,...), des unités de consultation pour enfants et adolescents (CMP, CMPP, CAMSP, PMI, Maison des Adolescents...), les établissements accueillant des enfants et adolescents porteurs de handicaps (IMP, IME, DITEP, ITEP, SESSAD...), les crèches et jardins d'enfants, les classes spécialisées dans les écoles primaires ou secondaires (ULIS) ou autres dispositifs d'inclusion scolaire, ...

Vous devez systématiquement vérifier l'éligibilité du stage auprès des référents de stage en PCP : Eric Jacquet, Anne-Claire Dobrzynski, Lila Mitsopoulou, Francois-David Camps ou Pierre-Justin Chantepie (voir moodle) et avant signature de la convention de stage.

Vous devrez ensuite adresser par mail, pour signature, à un de ces tuteurs de stage qui vous sera attribué, votre convention de stage ainsi que votre attestation de responsabilité civile.

Durant le stage vous êtes soumis aux **règles déontologiques** régissant la profession, notamment vous êtes tenus au secret professionnel. Donc tout écrit doit préserver **l'anonymat** des personnes rencontrées, professionnelles ou non professionnelles, ainsi que des lieux. Vous devez être inscrit dans des **TD d'accompagnement de stage, (voir moodle)**.

Les informations pour établir votre convention de stage sont sur le moodle.